

# GAL Chartreuse

## Règles de publicité du programme LEADER

### 1. Comment informer le public pendant la réalisation de mon projet ?

Lorsqu'un projet reçoit une aide publique, le bénéficiaire doit le faire savoir et respecter certaines obligations. Chaque financeur a ses propres règles (se rapprocher de leurs services pour les connaître), et Leader également :

- ❖ **Publications et documents de mise en œuvre de l'opération (communication, rapport, invitation, étude, formations...)**

Les logos des financeurs du projet doivent figurer sur tous les supports.

- ❖ **Si vous avez un site internet professionnel**

Si un lien peut être établi entre votre site internet et votre projet aidé par LEADER, il faut mettre en ligne une description de l'opération, mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union européenne.

- ❖ **Affichage sur les lieux des opérations**

Le support (plaque, affiche ou panneau, modèle à récupérer auprès du GAL Chartreuse) contient la **description** de l'opération (nom, objectif principal) et les **logos des financeurs**. Ces mentions occupent au moins **25 %** de sa surface. L'affichage doit se faire dans un lieu aisément **visible du public** (lieu de l'investissement, siège du bénéficiaire...).

Les modalités d'affichage diffèrent en fonction du montant d'aide publique totale du projet :

Aide publique totale*	Type d'affichage	Taille	Durée d'affichage
< 50 000 €	Pas d'obligation, mais des autocollants seront fournis	-	-
50 000 € à 500 000 €	Investissement : plaque Fonctionnement : affiche	A3 minimum	Au moins jusqu'au paiement du solde

\*aide publique totale = aide incluant les crédits FEADER et les autres cofinancements publics

## 2. Quels sont les logos à utiliser ?

Il est nécessaire de mettre les logos du programme Leader, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion du FEADER, de l'Europe et du Parc naturel de Chartreuse :



Les logos de l'Europe sont téléchargeables sur le site internet : <https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/je-beneficie-dune-aide-europeenne-mes-obligations>

Ils doivent être placés à droite des logos des autres financeurs et partenaires du projet ; et être au moins aussi grands que le plus grand des autres logos.